Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le
ID : 057-215701020-20240130-DEC20240130_03-AU

République Française
Département de la Moselle
Ville de Bousse

N°20240130/03

DECISION DU MAIRE

portant réalisation d'une étude de faisabilité pour la restructuration et mise en conformité des espaces au RDC de la salle polyvalente « Georges Brassens »

Le Maire de Bousse (Moselle) ;

VU les articles L2122-17 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020, portant délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire ;

VU le Code Général de la Commande Publique,

DECIDE

Article 1er : De conclure avec Moselle Agence Technique (MATEC), une convention pour une prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage portant réalisation d'une étude de faisabilité pour la restructuration et la mise en conformité des espaces au RDC de la salle polyvalente « Georges Brassens ».

Article 2 : Le coût total de la prestation est fixé à 1 620 € TTC.

Article 3 : La Secrétaire Générale est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville, au Comptable de la Collectivité, et une communication sera faite à l'Assemblée délibérante lors de sa toute prochaine séance.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à BOUSSE, le 30 janvier 2024

Le Maire,
Pierre KOWALCZYK

MAIRIE DE BOUSSE
Moselle